Les défenseurs du public

On trouvera ci-dessous la liste des députés de notre région qui ont voté jeudi contre le renvoi des interpellations sur l'ajournement des projets de loi sur les pensions et les assurances sociales.

En votant contre le renvoi que demandait M. Poincaré, ces députés ont accompli un geste de protestation contre le coup de force gouvernemental qui veut empêcher les travailleurs et les fonctionnaires de recevoir, de lois nécessaires, un minimum de protection contre la vie de plus en plus chère que M. Poincaré organise d'autre part.

Le public saura donc reconnaitre ses défenseurs de la majorité servile qui est prête à tout accepter pourvu que sa réélection soit assurée. Cette majorité s'est d'ailleurs réduite à 330 voix, après rectification, contre 204, ce qui est la plus forte minorité qui se soit réunie jusqu'ici contre le gouvernement.

Nos députés qui ont voté contre

SOCIALISTES. — **Basly, Bernard, Cadot, Couteaux, Delory, Léon Escoffier, Evrard, Ferrand, Barthélemy, Georges Richard, Goniaux Inghels Lebas, François Lefebvre, Maës. Piet, Ringuier, Saint-Venant.**

RAD.-SOC. — **MM. Accambray, Daniel-Vincent.**

GAUCHE REP. DEMOCRATIQUE. — **M. Loucheur.**

N'ont pas voté : **MM. Delesalle, Hauet** (absents par congé).

Quelques commentaires

Paris, 18. — La grande presse se déclare en général satisfaite du vote d'hier de la Chambre.

« L'Œuvre » reconnait également que la majorité obtenue hier par M. Poincaré est à la vérité importante; mais, ajoute ce journal, majorité de beaucoup la plus faible pourtant qu'il ait jamais obtenue. Ce journal ajoute que si les milliards versés cette année par les contribuables sont un jour récupérés, ce ne sera point, en tout cas, par ceux qui les auront versés.

Pour l' « Ère Nouvelle » la séance de la Chambre ne grandira pas l'idée que, dans le pays, on se fait de la majorité du 16 novembre.

Celle-ci n'aura décidément été elle-même que dans l'abdication.

Ce journal reconnait que le Président du Conseil a défendu non sans mérite une thèse difficile

Neuf spéculateurs expulsés

Paris, 18. — On annonce que M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, a signé ce matin des arrêtés d'expulsion contre neuf sujets étrangers qui, au marché des changes, spéculaient sur la baisse du franc.

UN OUVRIER TUÉ AUX MINES DE BRUAY

L'ouvrier mineur Grange Charles, demeurant à Essars, occupé à la fosse n. 5 des mines de Bruay, sur le territoire de Divion, a été, dans la matinée du vendredi 18 janvier, tué accidentellement au cours de son travail.

Le corps du malheureux a été transporté dans la journée à son domicile.

DEUX LILLOIS VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AUTO A ST-AMAND

Deux représentants de commerce de Lille, MM. Emile Golmace et Lucien Warembourg, demeurant rue de la Paix-d'Utrech, revenaient en automobile de Valenciennes.

Peu après le passage à niveau du Mont-des-Bruyères où ils passaient vers 17 h. 30, ils heurtèrent un équipage, dit Triqueballe, conduit par M. Marcel Robert, cultivateur du Mont-des-Bruyères.

Le choc fut extrêmement violent et l'automobile est fort endommagée. On évalue les dégâts à 4.000 francs.

Les voyageurs s'en tirèrent avec de légères contusions.

Au Conseil de Préfecture du Nord

UN DÉBAT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Deux affaires seulement purent être appelées à l'audience qui eut lieu hier au Conseil de Préfecture du Nord.

Dans la première, M. Emile Vers, de Merville, s'étant vu dresser une contravention par un fonctionnaire des Ponts et Chaussées pour avoir rétabli devant son habitation, sans autorisation, un trottoir, en remblai et en surélévation, invoque devant le Conseil, le caractère provisoire de l'état de choses actuel, la route qui passe devant son immeuble n'étant dévoyée, momentanément, l'état de choses du futur devant d'autre part, tout remettre en ordre.

La seconde affaire était une opposition à la voie de droit à laquelle a eu recours l'Administration des Contributions Indirectes, pour faire verser par M. Hénon à Lille, une somme de 2.505 fr. 85, chiffre d'affaires arriéré et impayé.

L'imposition s'applique à la période de démarcation entre l'application de la loi du 25 juin 1920 et le régime antérieur.

Au point de vue de l'assujettissement éventuel à la taxe de luxe, les établissements sont classés apr la loi de 1920, en trois catégories.

D'autre part, la loi dispose que la nouvelle imposition n'entrera en vigueur que dans les deux mois de sa promulgation, après le classement définitif établi par une Commission nommée à cet effet.

Or, l'établissement de M. Hénon, immédiatement avant l'application de la loi du 25 juin, aurait été classé comme étant de luxe et assujetti par suite à la taxation de 10 %. La somme réclamée par le fisc est afférente au régime de taxation.

M. Hénon prétend que la loi du 25 juin 1920 ne saurait l'astreindre aux 10 %, alors que l'administration précède l'inapplicabilité de cette loi.

Pour la solution des deux procès, remise en délibéré.

Les interpellations à la Chambre

M. Poincaré a répondu aux interpellateurs par une apologie de sa politique

Paris, 18. — La Chambre a repris la suite de la discussion des interpellations sur les affaires étrangères et la politique extérieure.

M. POINCARE monte à la tribune et déclare qu'il entend répondre aux discours de MM. REYNAUD et HERRIOT avec lesquels il a le regret de ne pas se trouver d'accord sur beaucoup de points.

NOUS N'AVONS AGI SEULS QUE CONTRAINTS

Le Président du Conseil enregistre la déclaration de M. HERRIOT qui, pas plus que lui, n'admet une réduction de la dette allemande, mais proteste contre les accusations d'après lesquelles les conférences de Londres et de Paris n'auraient été que des façades parce que le Gouvernement Français était déjà résolu à occuper la Ruhr. Notre premier expose les efforts faits par le Gouvernement pour maintenir l'action concertée des alliés afin d'obliger l'Allemagne à exécuter le traité. Ce n'est qu'après avoir échoué dans son action auprès des Alliés que le Gouvernement Français s'est décidé d'agir seul.

M. POINCARE MANQUE D'AMENITE

M. POINCARE pour embarrasser les radicaux de la Chambre, rappelle l'attitude de ceux du Sénat, puis met en cause M. HERRIOT qui proteste et se déclare froissé des paroles du Président du Conseil. Ce dernier continue son discours et prétend que les critiques de M. HERRIOT auraient dû être adressées à la politique anglaise et non à la politique française faite de patience et de bonne volonté !

M. POINCARE raille M. Herriot d'avoir annoncé qu'il trouverait des gages plus solides et plus durables que la Ruhr et il ajoute qu'il ne lâchera pas les gages qu'il détient actuellement.

Après un exposé de la question palatine, qui fournit à M. Poincaré l'occasion d'exprimer ses regrets au sujet de l'enquête anglaise la séance est suspendue.

M. POINCARE, INTRANSIGEANT

A la reprise, M. POINCARE reprend l'historique de la question des relations franco-allemandes et déclare qu'il n'a jamais refusé de causer avec le Gouvernement allemand. Au contraire, il a examiné toutes les offres de solutions officielles ou non qui lui ont été faites.

Faisant allusion au plan Rechberg, il en constate le néant et dit qu'il ne faut attendre des propositions que du Gouvernement lui-même. En attendant ni les manœuvres diplomatiques ni les offensives contre notre franc ne pourront nous faire fléchir.

Le Président du Conseil exprime ensuite sa confiance dans les travaux du comité des experts. Tout dépendra de la bonne volonté de l'Allemagne de son crédit et de l'état de marché. S'il y a un emprunt émis, une partie servira à restaurer les finances allemandes ; l'autre sera consacrée aux réparations.

LES RELATIONS FRANCO-ANGLAISES

Examinant notre ligne de conduite avec les Alliés, M. POINCARE déclare que leur politique intérieure ne nous regarde pas et parlant de l'Angleterre, il ajoute que libéral, ou conservateur, ou travailliste, le Cabinet Anglais représentera toujours à nos yeux le pays tout entier et qu'il fera l'impossible pour conjurer une rupture entre les deux pays.

Je ne demande qu'une chose à nos amis, conclut-il, c'est de ne pas oublier que c'est notre pays qui a le plus souffert de la guerre.

M. DUBOIS lui succède, dénonce un accord Angleterre-Allemagne et rejette sur le compte de la première la non application du Traité de Versailles. La discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR

Deux ordres du jour sont déposés. L'un par MM. MANAUT et BROUSSE, approuvant les déclarations du Gouvernement, particulièrement en ce qui concerne l'occupation de la Ruhr et lui faisant confiance ; l'autre de M. HERRIOT prenant simplement acte des déclarations du gouvernement.

LACOTTE intervient ensuite et fait une violente attaque des méthodes gouvernementales.

La Chambre entend ensuite UHRY qui s'élève avec force contre la partialité dont a fait preuve le Gouvernement dans l'affaire du séparatisme Rhénan.

LA QUESTION DE CONFIANCE

Après une intervention d'HERRIOT qui a légèrement modifié le texte de son ordre du jour, le Président de la Chambre met aux voix la priorité de l'ordre du jour Manaut sur lequel le Président du Conseil a posé la question de confiance.

La priorité est votée par 415 voix contre 151.

L'ordre du jour Manaut, approuvant les déclarations du Gouvernement, particulièrement celles au sujet de la Ruhr, est adopté par 446 voix contre 126.

La séance est ensuite levée.

Séance mardi à 14 h. 30, dans les bureaux, pour nomination d'une Commission de 11 membres chargée d'examiner une demande de poursuite contre un membre de la Chambre.

Séance publique, mardi 15 heures.

UN PRETRE EST MORT AU VOLANT DE SON AUTO A BOESCHEPE

M. l'abbé Parmentier, curé de Boeschèpe, se rendait en automobile chez son frère, M. Joseph Parmentier, brasseur à Steenwoorde Il conduisait lui-même, lorsqu'à la descente de la côte de Boeschèpe, il s'affaissa sans connaissance, tandis que sa voiturette poursuivait sa route en décrivant des zig-zags. Elle roula ainsi jusqu'au poste de douane, du lieudit « L'Embranchement », où elle buta contre un mur et s'arrêta.

Les douaniers, surpris, s'approchèrent et aperçurent le prêtre inanimé. Ils le transportèrent aussitôt dans une habitation proche et un docteur fut appelé.

M. l'abbé Parmentier reprit connaissance, mais quelques heures après, il succombait à une crise cardiaque.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA COUPE DE FRANCE

F. C. de Bischwiller contre Racing-Club de Roubaix

Par décision de la Commission de la Coupe de France, ce match se rejouera dimanche prochain, à 14 h. sur le terrain de l'Olympique Lillois.

On conçoit aisément l'importance de cette rencontre, car ces deux clubs sont les derniers représentants du Nord et de l'Alsace.

Il y a quinze jours à Metz, les Roubaisiens eurent un net avantage durant toute la partie. Mais leur centre-avant R. Wattinne fut blessé dès le début et de ce fait ne rendit plus de services à l'équipe. De plus, la défense alsacienne et principalement les deux anciens Jung et Rukenberger firent une partie magnifique.

CARABINIERS LILLOIS

C. L. 1A contre C. A. C. Houplines. Rendez-vous à 12 h. 15 au siège des Carabiniers (départ en auto), C. L. 1B contre O. L. 5 au Stade militaire à 8 heures 30. Rendez-vous à 8 heures au Stade.

C. L. 2 contre F. C. des Epinettes. Rendez-vous à 8 heures place Ronde.

FOOTBALL-CLUB DE L'EPINETTE DE LOOS

En vue de rencontrer à Loos à 9 heures l'équipe 1B des Carabiniers Lillois les membres sont priés d'être présent à 8 heures au siège.

U. S. CHEMINOTS D'HELLEMMES

V. S. C. H (1) contre A. S. Saint-André 1, sur le terrain de Ronchin, à 14 h. 15. Rendez-vous au vestiaire à 13 h. 30.

V. S. C. H. (2) contre E. C. Lillois (2) sur le terrain du Stade Militaire, à 10 heures. Rendez-vous chez Deko, à 9 h. 30.

U. S. C. H. (3) contre Olympique Marcquois (4) sur le terrain de Marcq, à 8 h. 30. Rendez-vous gare de Lille, à 7 h. 15. Prendre tram I, descendre Douane.

U. S. C. H (4) contre Red. Club Lillois (2) sur le terrain de Ronchin à 9 heures. Rendez-vous au vestiaire à 8 h. 15.

FOOTBALL-CLUB DE MARQUETTE

L'équipe première du F. C. de Marquette rencontrera sur son terrain à 14 heures 15, la J. A. Armentières.

L'équipe réserves, se rendra à Armentières pour jouer les réserves d'Armentières. Coup d'envoi à 10 heues. Rendez-vous gare de la Madeleine à 7 heures précises.

L'équipe II recevra l'équipe II de la J. A. R. à 10 heures à Marquette.

L'équipe juniors à 8 heures 30 au Romarin à La Madeleine contre l'A. S. C. N.

L'équipe III entraînement avec les équipiers convoqués à 8 heures 30 au terrain de l'Abbaye.

UNION SPORTIVE DE PERENCHIES

U. S. P. (1 A) contre A. S. Lommois (1 A), à 14 heures.

U. S. P. (1 B) contre A. S. Lommois (1 B), à 10 heures; championnat de promotion.

U. S. P. (Juniors) contre O. L. (Minimes), à 8 h. 30.

U. S. P. (3) contre C. A. Houplinois (2), à 10 heures.

FOOTBALL-CLUB DE LIEVIN

Le Football-Club de Liévin demande matches pour sa 1re équipe aux dates ci-après :

Le 3 et 10 février, le , 16 et 23 mars ; pour sa 2e équipe le 3 février, le 2, 9, 16 et 23 mars et pendant tout le reste de la saison, terrain au choix et atuant que possible avec bonnes équipes.

Ecrire à M. Georges Legrand, 23, rue Clodion, cité des Bureaux, Liévin.

SPORTING-CLUB DE LOURCHES

Le S. C. L. 1 A rencontrera Denain Athlétique 1 A en un match de championnat promotion. Coup d'envoi à 14 h. 15.

Rappelons que Denain-Athlétique a gagné dimanche dernier son match avec l'Iris-Club de Somain, par 4 buts à 2.

Arbitre, M. Cantillon, de Quarouble.

Les équipes 1 B joueront à 10 heures du matin, à Denain.

U. S. DE DROCOURT-MINES

L'U.S.D.M. recevra sur son terrain l'équipe du Sporting-Club Templeuvois (Belgique) en un match amical.

CARABINIERS DE BILLY-MONTIGNY

Carabiniers B. M. 2 contre R. C. Arras 3, à 12 h. 30.

Carabiniers B. M. 1 contre I. I. de Lille, à 14 h. 30.

Les Carabiniers 1 B se rendront à Arras, pour y rencontrer le Racing-Club d'Arras 2, en un match de championnat promotion. Rendez-vous des joueurs à 12 h. 15, chez M Vereycken.

U. S. SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Sur le terrain du Tout-Vent, l'Union Sportive Saint-Poloise alignera les équipes suivantes :

A 15 heures équipe III contre les Cheminots de Béthune.

A 14 heures 30, équipe II contre U. S. de Marquillies.

Sur le terrain de Béthune les pupilles joueront la 3e équipe du Stade Béthunois.

L'OLYMPIQUE LILLOIS A ABBEVILLE

Tandis que dimanche prochain, à 13 h. 45 se déroulera sur le terrain de l'Olympique Lillois, avenue de Dunkerque, le match comptant pour la Coupe de France Bischwiller champion d'Alsace 1923 contre le Racing-Club de Roubaix, champion du Nord 1923, l'Olympique Lillois, par suite de la décision du Bureau de la Ligue du Nord, se rendra à Abbeville, y rencontrer le S. C. Abbevillois, pour le Championnat du Nord.

CROSS-COUNTRY

DUQUESNE AU CROSS INTERNATIONAL DE L'O. L.

C'est dimanche à 15 heures, que sera donné le départ de cette intéressante épreuve, sur le terrain de Hockey de la rue du Bois, à Lambersart Le parcours sera d'environ dix kilomètres.

Les Clubs engagés sont : l'Association Royale Athlétique « La Gantoise » où brillent les champions Vandenbroele, troisième du cross des cinq nations, Degrande et Derobt.

Le Racing-Club d'Arras avec le champion de France Lucien Duquesne comme chef de file.

Le Sport ouvrier Halluinois, etc.

L'Olympique Lillois où se remarquent tout particulièrement Mascaux, recordman du Nord des 5.000 mètres qui vient de se classer 6e du prix Lemonnier, terminent 1er des provinciaux et Thoye, international de cross, recordman du Nord des 10.000 mètres.

Le classement se fera par équipes de quatre hommes.

Nous donnerons demain la liste complète des engagés.

CYCLISME

La 6e sortie hivernale RYSSEL

La sixième sortie hivernale RYSSEL aura lieu demain 20 janvier, sur le parcours : Roubaix, Lille, Asch, Baisieux, Lannoy, Roubaix, Lille, départ de Roubaix, 124, rue de l'Alma, à 8 heures, pour rejoindre le gros des fervents de ce sport touristique, face aux bureaux du Réveil *du Nord*, 186 bis, *rue de Paris*, où le départ sera donné à 8 heures 45. Capitaine de route, Jules Dekeyser.

Au retour de Lannoy, les randonneurs se dirigeront vers Lys-lez-Lannoy, arrêt à la Justice, café de la Belle-Promenade, où une tombola sera tirée entre tout les participants.

La première sortie du Cyclo-Club Saint-Maurice

Le Cyclo-Club Saint-Maurice effectuera sa première sortie hivernale le 20 janvier, sur le parcours Lille-Douai et retour. Rendez-vous au siège, à 9 heures, 80, rue du Faubourg-de-Roubaix où, de là, les membres se rendront face au « Réveil du Nord », 186 *bis, rue de* Paris, où des lots offerts seront tirés au sort.

Le groupe sera conduit par le sympathique Fernand Génicot, le constructeur bien connu **des cycles GENICOT, pneus CALIDIOR.**

BOXE

UNE BELLE SEANCE A LILLE

C'est ce soir samedi 19 courant que sera donnée la réunion rue d'Arras, salle de l'Alliance, annoncée par nous il y a quelques jours.

Nous avons déjà dit le grand bien que nous pensions des rencontres Vanpaemel, Bailleul et Christiaen Créteur qui se disputeront en dix rounds.

En six rounds, Ladon de Lille et Dubayon s'affronteront en match revanche, le Lillois étant désireux d'affirmer sa supériorité. En six rounds également, Couvez sera opposé à Vancauwenbergh qui s'est distingué plusieurs fois au Palais d'Été; Kid Robert à Coppenolle, Max Heim à Van Huysse qui s'est révélé très dur cogneur et W. Forcer à Moreau.

LE GRAND GALA DE ROUBAIX

Demain à 17 heures, salle des fêtes de la rue de l'Hospice, se déroulera le magnifique programme élaboré par le Club des Sports Modernes et l'Amicale des Arts de Roubaix. Au cours de cette séance sept grands combats seront disputés. Ils mettront aux prises en 6 rounds de 2 minutes Dutilleul, 50 kilogs, élève Verstraete, contre Vanhuyse, 50 kilogs de Roubaix. — Rotsaert, 60 kilogs, élève Verstraete contre Vandaele, 60 kilogs, de Menin. — Dewancker, 45 kilogs, élève Verstraete contre Sollier 45 kilogs de Menin.

En 10 rounds de 3 minutes Libeer, 57 kilogs élève Verstraete contre Prévost, 57 kilogs de Denain. — Michaud 70 kilogs de Tourcoing contre Dujardin 68 kilogs de Gand. — Blommaert 62 kilogs de Denain contre Pol Vermeulen, 61 kilogs de Gand. — Alverel, 60 kilogs de Tourcoing contre Deconninck, 60 kilogs de Gand.

M. Henry Bernstein de Paris, dirigera la seconde partie de ce programme. M. Decraene représentera la F. F. B. assisté de MM. Meurrein, chronométreur : Marel, Spaecker, Henry Bernstein et Albert Vaissier arbitres, Abel, Charles Emile et Gustin seront juges. Pesées et visites médicales des boxeurs au bord du ring. Le service médical sera assuré par plusieurs docteurs de la région.

UNE DEFAITE DE DESCHAMPS

Le poids mi-lourd anglais, Berry, a battu, dans un match de boxe, le Français Louis Deschamps, aux points, en quinze reprises.

Cour d'Assises du Nord

Une tentative de meurtre sur un vieillard, à Bouchain

Hier a comparu devant la Cour d'assises du Nord le sieur Octave Cousin, journalier, inculpé de vol qualifié et de tentative de meurtre à Bouchain. Voici les faits d'après l'acte d'accusation :

Cousin se rendit, le soir du 21 juillet 1923, à Bouchain, dans le but de voler un vieillard de 75 ans, M. Guiden, vannier dans cette commune, dont il connaissait bien la maison. S'étant présenté au domicile du vieillard et celui-ci étant présent, il prétexta l'achat d'un panier de linge et dit qu'il viendrait le chercher le lendemain.

Vers 10 heures du soir, Cousin r tourna à Bouchain. Une partie de la vitrine du magasin de Guidez était détériorée et un panneau grillagé obstruait cette ouverture Cousin, après avoir déplacé ce panneau, enleva une partie restante de la vitrine et par l'ouverture ainsi pratiquée pénétra dans la maison. Pour être à l'abri de ute su prise, il ouvrit le poinçon d son outeau de poche, puis il traversa le magasin et une pièce attenante et entra dans la chambre à ucher de Guidez, où il savait que celui-ci serrait son argent. Au bruit, Guidez s'éveilla et appela au secours

Cousin se rua sur le vieillard et lui porta avec son poinçon, surtout au visage, des coups nombreux et violents; il lui avait aussi enfoncé un doigt dans la bouche pour l'empêcher de crier. Terrorisé, Guidez simula la mort. Cousin, pensant l'avoir tué, se mit à fouiller les meubles. Il s'empara d'un billet de 100 francs et de quatre billets de 50 francs. Puis il alla se coucher chez ses parents.

Le lendemain matin, les gendarmes, sur la plainte du vieillard qui, déjà, avait été victime d'un vol dont Cousin était l'auteur, se présentèrent chez le misérable. Celui-ci était encore couché; il nia tout d'abord, mais les gendarmes ayant découvert une somme de *170 francs cachée dans son lit*, il fit des aveux.

La victime a reçu de nombreux coups de poinçon lui occasionnant de multiples blessures au front, à la face, à l'oreille gauche, au menton, au cou, au bras gauche, mais aucun organe essentiel n'a été atteint; ces blessures ont été sans grande gravité.

Le 14 mai 1923, Cousin avait déjà volé au préjudice de Guidez une somme de 430 francs. Il a été pour ce délit condamné à quatre *mois d'emprisonnement*, le 7 novembre dernier par le tribunal correctionnel de Valenciennes Il n'a pas d'autres antécédents judiciaires. Examiné au point de vue mental, il a été reconnu atteint de quelques faiblesses intellectuelles, sa responsabilité pouvant être considérée comme diminuée dans une faible mesure.

Octave **COUSIN est condamné à 5 ANS DE TRAVAUX FORCES ET 20 ANS D'INTERDICTION DE SEJOUR**

Une grave affaire d'abus de confiance

SIX CENTS TONNES DE FERRAILLE SAISIES A SIN-LE-NOBLE

Sur commission rogatoire de M. le juge d'instruction de Dunkerque, M. Luce, juge de paix, s'est rendu à Sin-le-Noble, pour faire une saisie de 600 tonnes de ferraille appartenant à un sieur Barrat, domicilié à Paris, rue de Mogador, mais qui avait à Douai un pied à terre.

Le dépôt saisi se trouve sur un terrain attenant aux établissements Janssens et Migeot. Il est raccordé à la ligne du Nord.

La surveillance du chantier a été confiée au garde Wignolle.

D'autre part, M. Vieillard, commissaire de police, a été chargé de mettre les scellés sur la comptabilité du sieur Barrat, dont les livres ont été découverts chez un employé domicilié rue de Cambrai.

Cette affaire n'a rien de commun avec celle des bons de cession et des vols de métaux commis au préjudice de la Reconstitution.

Barrat est simplement inculpé d'abus de confiance au préjudice d'un industriel de la région de Dunkerque. Le domicile de Barrat est incertain. On ne le trouve ni à Paris, ni à Dunkerque, ni à Douai.

Importantes décisions de la Chambre de Commerce de Lille

CONTRE LES PRESTATIONS EN NATURE DE PRODUITS MANUFACTURES

Au cours de la réunion qu'elle tint hier, la Chambre de Commerce de Lille, s'est occupée au premier plan des prestations en nature.

Informée que M. le Ministre des Régions Libérées a chargé les mandataires agréés de rechercher les besoins éventuels des sinistrés de l'industrie textile, parce que le service des prestations en nature va être à même de livrer des produits finis, venant d'Allemagne, à un prix inférieur de 10 % à ceux du marché La Chambre a décidé, conformément à ses délibérations précédentes et à la résolution prise par l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce de France, le 17 novembre 1923, de protester énergiquement contre les prestations en nature de produits manufacturés qui, si elles se développaient, pourraient ruiner l'industrie française et provoquer de nombreux chômages.

CONTRE LA CRISE DES CHANGES

Au nom de la Chambre, M. Descamps, président, s'est associé au vœu du 1er groupement économique, relatif à la situation générale et notamment à la crise des changes.

POUR DES AMÉLIORATIONS AUX P. T. T.

Le Sous-Secrétaire au *P.T.T.* a exprimé le désir que les agglomérations et groupements intéressés consentent une avance, laquelle ne serait pas inférieure à deux millions et demi, pour l'établissement de quatre nouveaux circuits aériens Nord Paris, en attendant l'installation du câble projeté. La Chambre examine cette suggestion à laquelle elle est en principe favorable.

Les questions du timbrage des lettres à l'arrivée de la réforme à la réglementation des colis postaux, du rétablissement de la lettre télégramme sont examinées par M. Masquelier, vice-président.

M. le Directeur des P.T.T. de Lille, ayant été saisi par la Chambre, des doléances et réclamations du public au sujet du retard du courrier de Lille au départ et à la distribution, demande à la population et en particulier, aux industriels de venir en aide aux services de l'Administration, en échelonnant pendant toute la journée, la remise du courrier aux bornes et boites postales.

LA DÉLIVRANCE DES CARTES DE VOYAGEURS DE COMMERCE

La Chambre examine une proposition de loi sur la répartition des cartes aux voyageurs de commerce.

La Chambre appose son visa sur ces cartes, d'après l'attestation de l'employeur qu'elle ne discute pas. Afin de pouvoir établir un certain contrôle dans la distribution, la Chambre demande de pouvoir désormais refuser l'apposition de ce visa, malgré l'attestation de l'employeur, lorsqu'il y aura doute sur la qualité du requérant, et la création d'une commission qui donnera pour chaque cas, son avis préalable sur l'opportunité de la délivrance d'une carte La Commission serait constituée de deux membres de la Chambre et de deux voyageurs.

SUBVENTION

Une subvention de 2.000 francs est accordée à *la Société Industrielle à l'occasion du 50e anni*versaire de sa fondation et du Congrès des Sociétés Industrielles qui aura lieu à la même époque.

NOTRE CONCOURS DES CÉLÉBRITÉS

Suite de la liste des gagnants

Les 1251e au 1300e prix sont attribués à des gagnants ayant désigné les neuf noms de la liste-type dans un ordre plus ou moins exact.

Du 1251e au 1300e Prix. — UN COFFRET-GANTS contenant 1 extrait, 1 savon, 1 boîte de poudre.

Mlle MORAUX Yvonne, r. Jeanne-Maillotte, 18, LILLE.

M. ROGIER Emile, 4, rue de la Croix, PECQUENCOURT.

Mlle HOMEZ Raymonde, rue de Lille, 146, RONCQ.

Mlle DERICQ Marie, rue du Marais, SALOMÉ.

Mme DELFOSSE Henri, 17, rue Verte, BRUAY-EN-ARTOIS.

M. FLIPOT Pascal, rue de l'Alma, fort Frasez, 115, ROUBAIX.

M. HULLAERT Albert, rue Jules-Guesde, sentier Hellain, 5, WATTRELOS.

M. PRONIER Julien, 2, place Carnot, DOUAI

M. DUMONT Ernest, rue de l'Avenir, à CROIX.

M. CASORET Paul, place des Corons, 4, cité 4, n. 20, à AVION.

Mlle DEVAUX Marguerite, rue Monge, 92, à WATTRELOS.

M. KIERS Gaston, rue des Murets, impasse des Lilas, 20, ARMENTIERES.

M. LELIEVRE Henri, rue du Jura, 63, TOURCOING.

M. COURBEZ Ildephonse, rue du Masy, 28 bis, SOMAIN.

Mme SALESSE Adeline, rue Jean-Bart, 14, MOUVAUX.

M. GREBAUT Abel, à VERQUIGNEUL, près de Béthune.

M. MASSINON Léon, rue de la Chaussure, 7 CONDE-SUR-ESCAUT.

M. CREPIN Paul, 89, rue d'Alma, ROUBAIX.

Mme ADIBA, 59, r. Nicolas-Leblanc, LILLE.

M. LAPLANCHE Paul, 112, rue d'Angleterre, TOURCOING.

M. CAUCHETEUX Louis, rue Faidherbe, cour Mullier, 3, HELLEMMES.

Mlle DEMASURE Jules, rue de Varsovie, 87, TOURCOING.

M. DUCROQUET Hippolyte, rue Négrier, 65, LILLE.

Mme Vve VERBECKE, 23, rue de Lille, DOUAI.

M. DOSIERE Alfred, 58, rue de Lille, CROIX

M. LAMOUR Louis, avenue du Bois du Quesnoy, à X...

M. DEMAESENEIRE, rue de Lille, 33, à CROIX.

M. LALU René, 5, rue de Paris, VERVINS (Aisne).

M. MANIE Eugène, 93, boulevard de l'Egalité, CALAIS.

M. VANTOIRE Isidore, cité des Employés, 22, DIVION-LA-CLARENCE.

Mlle GODBERT Eugénie, 41, rue Bon Bouquet, AMIENS.

M. COSYNS Angèle, rue du Lac, 5, TOURCOING.

Mlle MOREL Aline, 4, rue d'Abbeville, à BOULOGNE-SUR-MER.

M. LAURENT Augustin, 27, route Nationale, cité 3, SALLAUMINES.

Mme CLARISSE Léonie, rue Philippe-de-Comines, 85, LILLE.

Mlle VERGHOTE Alice, rue Constantin, 46 bis, à MOUVAUX.

M. FAES Fernand, 31, rue Faidherbe, à PERENCHIES.

Mlle Léa CALVET, 7, cité du Chapeau Rouge, à TETIGHEZ-LEZ-DUNKERQUE.

M. BARTIER Etienne, 12, rue d'Arras, à DOUAI.

M. PEZE Emile, rue des Processions, 96, à FIVES-LILLE.

M. FLORIN J.-B., au Trois-Ponts, cour Gérard, 8, ROUBAIX.

Mme LOGIER-POISSONNIER, 33, rue Ferrer HELLEMMES (Nord).

Mlle PEIRSMAN Flore, rue de l'Epeule, 137, cour Sénélar, 4 ROUBAIX.

M. MIGNEAU Elisa, rue de la République, 19, RONCQ.

Mlle LEPERS Cécile, rue de Lannoy, 220, ROUBAIX.

Mme WATTEL Marguerite, rue Holden, 65, CROIX.

M. LECLERCQ Léon, rue du Fresnoy, 56, à ROUBAIX.

M. *LARIDAN* Alphonse, rue Littré, cour Bruno, 3, LILLE.

M. THERRIN Léon, rue Carnot, 25, SECLIN

M. LIDEMONT Arthur, 107, Grande-Rue, à PONT-A-VENDIN.

(A suivre).

La distribution des Prix

Les prix et récompenses seront adressés gratuitement aux gagnants qui nous en feront la demande.

Les gagnants pourront, s'ils le préfèrent, *retirer leurs prix ou récompenses* en nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, contre présentation de pièces d'identité.

LE DIAMANT VERT

Roman-Cinéma en 12 épisodes de Pierre MARODON

Film PHOCÉA — **Mise en scène de l'auteur**

NEUVIEME EPISODE

La chasse à l'homme

Ensuite on parla également de la chasse ardente que l'étalon de Maubreuil avait faite au cheval du Targui. Le journaliste raconta sa perplexité alors qu'il galopait au sujet des moyens à employer pour arracher sa proie au bandit qui fuyait.

— J'ai eu peur ! avoua-t-il.

— Moi aussi, j'ai eu peur ! dit Majesté de sa voix grave. Puis quand j'ai vu que vous étiez tout près quand je vous ai reconnu sur votre cheval alezan, je me suis dit qu'aucune puissance au monde, ne vous empêcherait de me sauver !

Maubreuil voulut répondre, mais une telle émotion lui serra la gorge qu'il ne put y parvenir. Il y eut un silence éloquent.

A ce moment Joséphine apporta la galette que Jeanne et Léon quelques instants auparavant avaient si minutieusement auréolée.

— Oh ! oh ! On dirait une galette des Rois ! s'exclama Criquet.

— Tu ne crois pas si bien dire ! répondit Jeanne.

— Comment ça ? demanda le gamin ahuri.

— Mais oui, c'est aujourd'hui l'Epiphanie.

Majesté et Maubreuil s'exclamèrent et Léon ainsi que Maurice firent montre, eux aussi, d'un étonnement bien joué

— Léon, voulez-vous découper cette galette ? dit Jeanne avec un clin d'œil complice.

— Volontiers, chère amie...

— Mais, dit Maurice, j'espère que dans cette galette, il y a une fève ?

— Bien entendu !

— Ah ! ah ! Cela va devenir intéressant. J'espère Jeannette que si tu as la fève, tu n'oublieras pas que je suis ton mari et par conséquent comme tel le roi tout indiqué ?

— Pas de pression, je proteste énergiquement, dit Sardac... Voulez-vous vous servir, chère amie ? ajouta-t-il en tendant le gâteau à Majesté.

Madeleine leva les yeux sur Sardac, elle le regarda fixement. Malgré tout son aplomb l'ingénieur détourna son regard. Majesté, alors, avec un léger sourire, prit le morceau qui se trouvait juste devant elle. D'un air innocent, Léon continua de présenter le plat à chacun des convives.

— Jeannette ! Vous trichez ! s'écria-t-il.

La jeune femme faisait semblant de chercher, d'hésiter.

— Ah ! dit-elle, on a bien le droit de choisir. Je voudrais avoir la fève, je ne m'en cache pas...

— Ah ! ah ! Et qui choisiriez-vous ?

— Pas Maurice je le jure !

— Si c'est moi... grommela Criquet.

— Eh bien, si c'est toi, qui choisiras-tu ? demanda Maubreuil qui semblait un peu nerveux.

— Dame ! Patron ! Je serais un roi bien modeste, moi ! Mon royaume ne tenterait aucune reine...

— Criquet, si j'avais eu la fève, je t'aurais choisi, s'écria Mme de Courtenay. Mais je ne l'ai pas ! ajouta-t-elle d'un ton boudeur.

— Ah ! ça, voyons ! qui l'a trouvé, cet estimable légume ? dit Sardac ; pas moi !

— Ni moi ! dit Maurice.

— Ni moi ! dit Criquet.

— Eh bien ! et toi, Pierre ?

— Je ne sais pas encore... mais

— C'est moi ! dit Majesté.

On applaudit.

— A-t-on le droit de faire acte de candidature ? demanda Sardac.

— C'est mon avis, dit Maurice, d'autant plus que, à la place de Majesté, moi j'hésiterais... C'est un jeu, bien entendu, continua-t-il d'un ton insinuant, mais bien souvent, sous manière de plaisanterie, c'est là une occasion de manifester une réelle préférence... Ma chère Madeleine, ajouta-t-il, vous devriez me choisir !...

On se récria.

— Parfaitement, reprit Maurice imperturbable, ce choix aplanirait toutes les difficultés.

— Comment cela ?

— Voyons, Criquet ne peut prétendre à cette royauté même éphémère... Il n'est pas majeur !... Il ne reste que deux célibataires : Pierre et Léon !... Regardez-les ! Ils se préparent déjà à se couper la gorge... il y a avoir des malheurs !... Donc vous le voyez, il n'y a plus que moi !... Madeleine ! je serai un roi incomparable... et surtout obéissant : demandez à votre sœur.

— J'ai horreur des hommes trop obéissants ! dit Majesté.

— Oh ! mon Dieu, que c'est bien fait ! s'écria Sardac. D'autant plus que Madeleine a en main l'occasion de couronner dignement une jeune femme de vingt ans Car enfin, ma chère amie, nous nous sommes connus hauts comme ça.

Et la main de l'ingénieur s'abaissa au niveau de la table.

— Ah ! ah ! c'est de toi qu'il s'agit ? fit Maurice.

— Parbleu !

— Et vous, monsieur Maubreuil ? demanda Mme de Chabannes de sa voix musicale, vous n'avez point de titres à faire valoir.

— Peu, hélas, madame ! bien peu ! répondit le journaliste, et après la campagne déloyale que viennent de faire Maurice et Léon...

— Hé là ! hé là ! s'écrièrent les deux amis.

— Bien sûr ! reprit Maubreuil. Toi, Maurice, tu es déjà le beau-frère de Mme de Chabannes et puis, n'as-tu pas une reine, toi ?... Une des plus adorables de toutes ?

— Voilà un galant homme ! dit Jeanne avec un grand sérieux.

— Toi, Léon, tu excipes de tes vingt ans d'amitié en opposition, sans doute à mes quelques mois ?... C'est la théorie de la quantité...

— Merci

— Alors, madame, continua Maubreuil en posant son regard sur celui de Madame de Chabannes, quelques minces que soient mes titres, je poserai néanmoins ma candidature. Je mets au défi qui que ce soit au monde de vous être plus dévoué que je ne le suis ! Seulement moi, je ne demande aucune récompense... Le hasard m'a mis sur votre route, je bénis le hasard, ajouta-t-il avec émotion

Puis d'un ton plus léger.

— Il a été intelligent aujourd'hui...

Madeleine avait écouté, les yeux baissés. Sa main fine tremblait un peu en jouant avec la petite fève. Elle eût un regard interrogatif.

— Oui, reprit Maubreuil avec un sourire, le sort a fait de vous notre reine, mais c'est un pléonasme : ne l'étiez-vous pas déjà puisque vos amis vous appellent « Majesté ».

Madeleine avait franchement levé les yeux. Tous la regardaient. Criquet lui-même sentit qu'il y avait là autre chose qu'un jeu. La jeune femme posa longuement sur celui de Maubreuil son beau regard tendre ; un sourire délicieux découvrit ses dents éclatantes, sa voix se fit charmeuse, comme une caresse :

— Oui, dit-elle, mes amis m'appellent « Majesté »... tous sauf vous, cependant et s'il peut vous faire plaisir d'avoir ce droit, je vous le donne dès maintenant !

Et elle tendit à Maubreuil le petit objet symbolique. Le journaliste s'était levé, ses yeux étincelaient ; dans ses deux mains il prit la main parfumée et, avec ferveur il la baisa.

DIXIEME EPISODE

Le secret du Marabout

Jeanne de Courtenay, son mari et Léon, avaient assisté muets à cette courte scène aussi émus que ceux qui en étaient les héros. Pour cacher leur trouble, ils applaudirent bruyamment.

— Quel dommage ! dit Maurice, nous manquons de champagne.

— En es-tu sûr ? riposta Sardac. Comme commissaire aux vivres, je sais mon métier, et...

— Et ?

— Et il y a du champagne ! Criquet, tu dois connaître la caisse ?

A ce moment Brahim entra.

— Le kébir est là... dit-il, il voudrait féliciter Mme de Chabannes d'avoir échappé aux Touaregs.

— Mais qu'il entre ! qu'il entre ! s'écria-t-on en chœur.

Le mot arabe « kébir » veut dire : grand ou plus exactement gros, pris dans le même sens que le mot : important. Le kébir est généralement le notable le plus important d'une agglomération. Il remplit à peu près les mêmes fonctions que les maires de nos communes. Alors que les marabouts sont des chefs religieux et que leur juridiction s'étend à toute une région, les attributions des kébirs sont limitées à l'étendue du douar. Le kébir n'a qu'un devoir purement civil ; c'est lui qui sert d'intermédiaire entre l'administration et les administrés.

Le kébir d'Aïn Meskine entra sous la guitoune et, avec une grâce qui ne manquait pas de grandeur, Brahim lui servant d'interprète, il félicita Majesté de son heureux retour au ksar.

— Ces chiens, dit-il en faisant allusion aux Touaregs ne viendront pas te chercher ici, madame, et si jamais ils le tentaient, tout le douar se lèverait pour vous défendre, tes amis et toi.

(A suivre)